



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco_cfdt_officiel



/interco_cfdt_officiel



/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

DECLARATION LIMINAIRE

Commission Administrative Paritaire des greffiers

du 28 octobre 2025

Madame la directrice,

Cette commission administrative est marquée par un nouveau souffle en matière de perspectives de carrière pour les greffiers. En effet, **la CFDT** constate que la réforme des métiers de greffe a permis de faire renaître chez les greffiers le désir d'une évolution de carrière. Pour preuve :

La requalification des adjoints administratifs faisant fonction en greffier a fait son plein avec la promotion en 2025, de 233 collègues. Leur expérience professionnelle leur permet d'effectuer une scolarité réduite à 6 mois avec une affectation sur place. Félicitations aux nouveaux greffiers !

L'examen professionnel du principalat de greffier a connu un nombre de candidatures record avec 1712 inscrits pour 371 postes. L'examen du principalat a été revu avec un accent sur la procédure, même si de nombreux retours de collègues interrogent sur le maintien des questions RH lors de l'oral. Félicitations aux nouveaux greffiers principaux !

L'examen professionnel 2025 de cadre-greffiers a enregistré 3045 inscription et 2486 greffiers se sont présentés aux épreuves. De nombreux collègues sont actuellement en préparation de leur RAEP et de leur épreuve orale. Les résultats sont attendus le 28 novembre prochain avec 660 greffiers qui seront promus rétroactivement au 1^{er} juillet 2025 avec une affectation sur place.

La promotion au choix 2026 dans le corps des cadre-greffiers avec des candidatures est à adresser par voie dématérialisée à la DSJ avant le 7 novembre afin de pourvoir les 340 postes avec promotion au 1^{er} janvier 2026 avec une affectation sur place.

Toutefois, cette dynamique de la promotion est contrariée dans certaines juridictions. En effet, il apparaît déjà une grande disparité des politiques RH en fonction des juridictions. Si certaines directions cherchent d'évolution de carrière de leurs agents, d'autres émettent des avis défavorables de principe.

La réforme des métiers de greffe peine à trouver ses marques sur le terrain, ce qui ne manque pas d'exacerber des tensions en juridiction.

Pour **la CFDT**, cette ambiance est préjudiciable à la communauté de travail a besoin d'unité et d'une ambiance pacifiée. **La CFDT** vous demande d'y veiller.

La CFDT le rappelle, au ministère de la justice, la charge de travail ne décroît jamais, les heures de nos collègues continuent d'être écrêtées, les audiences tardives existent toujours. Ainsi malgré les renforts en effectifs, les agents travaillent plus et cela sans que leur investissement soit reconnu à sa juste valeur.

28 OCTOBRE 2025

Les premiers effets de cette disette budgétaire sont déjà visibles eu égard aux très faibles montants de complément indemnitaire annuel (CIA) qui seront notifiés aux agents dans les prochains jours.

Car pour la mise en œuvre du CIA 2025, les juridictions ont découvert que les règles restaient les mêmes mais que les enveloppes avaient été réduites.

La conséquence est malheureusement évidente : encore moins d'agents servis à la hauteur de leur engagement professionnel !

Le CIA n'est donc plus désormais qu'un levier de démotivation des agents, tant pour ceux qui le reçoivent que pour ceux qui l'attribuent. Sa mise en paiement laissera un goût amer à tous les agents.

Les représentants à la CAP des greffiers :

Alexa TOUROULT, Ghislaine WAN, Michel MONTISCI